

# LA LIBERTÉ

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causae servitius hujus apostolicae cathedrae doctrinis innixi.  
(Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)  
La Presse est une Œuvre pie, d'une utilité souveraine. (Pie IX.)

O. I. X.

M. V. X.

Libenter etiam perspeximus vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhaerere quae ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita.  
(Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

## ABONNEMENTS

	SUISSE	ÉTRANGER
Un an . . . . .	12 Fr.	25 Fr.
Six mois . . . . .	6 „ 50	13 „
Trois mois . . . . .	4 „	7 „

## Bulletin politique

**Allemagne.** — Nous reproduisons plus loin une dépêche adressée au *Journal des Débats*, et d'après laquelle la santé du prince Guillaume inspirerait aussi de graves inquiétudes. De ces quatre générations impériales que des gravures et des photographies répandues par tout le monde montraient naguère glorieusement vivantes, trois seraient-elles donc près d'avoir disparu en si peu de temps ?

**La question d'Orient.** — Les journaux anglais continuent à montrer la situation comme assez tendue à l'Orient de l'Europe.

**Hollande.** — A la suite des dernières élections qui ont donné une majorité de huit voix, pour la Seconde Chambre, aux conservateurs, les ministres se sont retirés. Il faut souhaiter que tous les conservateurs sachent profiter de leur succès et agir avec d'autant plus d'union que la première Chambre, demeurant en majorité libérale, leur fera encore courir de grands risques.

**France.** — L'audience du conseil d'enquête où a comparu le général Boulanger a été d'une brièveté militaire qui a bien sa valeur par le temps de parlementarisme qui court : elle n'a duré que dix minutes. Il y a dans ce fait presque un aveu de la condamnation reconnue de l'inculpé. On sait cependant que le conseil d'enquête n'a pu qu'émettre un avis dont le chef de l'Etat a le droit de tenir le compte qu'il jugera opportun. Nous croyons que le gouvernement ne pourra se dispenser de condamner définitivement M. Boulanger. Aussi bien, au point où en sont les choses, le siège de l'opinion publique est fait, et rien ne peut empêcher « la folie en commun », que nous avons vue se déchaîner dans le département de l'Aisne, par exemple, de suivre son cours. *Quousque? . . . That is the question.*

En attendant, l'opportunisme fait une drôle de mine, malgré la tristesse des circonstances. Le *Temps* rejette la faute du boulangisme sur la Chambre. Donc il faudrait une autre Chambre ; mais le *Temps* confesse qu'il n'y aurait pas chance, en ce moment, qu'une autre Chambre fût plus selon son cœur libéral. Alors le *Temps* ne trouve rien de mieux que d'adjurer le pays — expression vague chère au libéralisme — d'être sage, « de reprendre possession de soi-même ! » Le journal opportuniste se console un peu en doutant qu'il y ait 45,000 boulangistes vrais dans l'Aisne. Le plus curieux serait de savoir combien il y a parait-il d'ex-disciples du *Temps* ex-électeurs de Waddington et autres libéraux *epusdem farinae*. Croyez qu'ils sont légion !

L'article du *Temps* est piteux, comme le régime dont il est l'organe.  
M. Léon Say est non moins drôle et non moins piteux quand, à propos du budget, il prêche au Sénat « le retour de la République à une politique modérée. » Vendanges

sont faites, bons libéraux, grands amateurs de tous les articles ? !

Le télégraphe nous annonce l'acquiescement de Wilson par la Cour d'appel. Il paraît décidément qu'il n'y avait pas « loi existante » pour le condamner. Mais il paraît aussi que le jugement rendu venge suffisamment la morale publique sur le dos du genre de Grevy.

## CONDAMNATION DU ROSMINIANISME

### II

25. Le mystère de la Très Sainte-Trinité une fois révélé, son existence peut être démontrée par des arguments purement spéculatifs, négatifs il est vrai et indirects, mais tels cependant que par eux cette vérité rentre dans le domaine philosophique et devienne une proposition scientifique comme les autres ; si, en effet, cette vérité était niée, la doctrine théosophique de *pure raison* non seulement resterait incomplète, mais, fourmillant d'absurdités de toutes sortes, serait anéantie.

26. Les trois formes suprêmes de l'être, savoir la subjectivité, l'objectivité, la sainteté, ou encore la réalité, l'idéalité, la moralité, si elles sont transportées dans l'être absolu, ne peuvent se concevoir autrement que comme personnes subsistantes et vivantes.

Le Verbe, en tant qu'il est objet aimé, et non en tant qu'il est Verbe, c'est-à-dire objet subsistant connu par lui-même, est la personne du Saint-Esprit.

27. Dans l'humanité du Christ, la volonté humaine fut tellement entraînée par le Saint-Esprit à l'adhésion à l'être objectif, c'est-à-dire au Verbe, qu'elle lui céda entièrement le gouvernement de l'homme et que le Verbe le prit personnellement, s'unissant ainsi à la nature humaine. D'où la volonté humaine cessa d'être personnelle dans l'homme et, de personne qu'elle est dans les autres hommes, resta nature dans le Christ.

28. Selon la doctrine chrétienne, le Verbe, caractère et figure de Dieu, s'imprime dans l'âme de ceux qui, avec la foi, reçoivent le baptême du Christ.

Le Verbe, c'est-à-dire le caractère imprimé dans l'âme, d'après la doctrine chrétienne, est l'être réel (infini), manifeste par lui-même, que nous connaissons plus tard comme la seconde personne de la Très Sainte-Trinité.

29. Nous ne croyons pas opposée à la doctrine catholique, qui seule est la vérité, la conjecture suivante : dans le sacrement de l'Eucharistie la substance du pain et du vin devient la vraie chair et le vrai sang du Christ lorsque le Christ fait d'elle le terme de son principe sensitif et la vivifie par sa vie, de la même façon que le pain et le vin sont véritablement transsubstantiés en notre chair et en notre sang, parce qu'ils deviennent le terme de notre principe sensitif.

30. La transsubstantiation ayant eu lieu, on peut comprendre que se soit ajoutée au corps glorieux du Christ une certaine partie incorporée en lui, non divisée et également glorieuse.

31. Dans le sacrement de l'Eucharistie, par la force des paroles le corps et le sang du Christ a pour mesure la quantité qu'il y avait de substance de pain et de vin qui a été transsubstantiée ; le reste du corps du Christ est là *par concomitance*.

32. Puisque quiconque ne mange pas la chair du Fils de l'homme et ne boit pas son sang n'a pas en soit la vie, et que, néanmoins, ceux qui meurent avec le baptême de l'eau, du sang ou du désir, obtiennent sûrement la vie éternelle, il convient de dire que, à ceux qui n'ont pas mangé, dans cette vie, le corps et le sang du Christ, cette céleste nourriture est administrée dans la vie future, à l'instant même de la mort.

De même, pour les saints de l'Ancien Testament, le Christ descendant aux enfers put se communiquer à eux sous les espèces du pain et du vin, pour les rendre aptes à la vision de Dieu.

33. Les démons, étant en possession d'un fruit, pensèrent qu'ils entreraient dans l'homme, si l'homme mangeait de ce fruit ; en effet, la nourriture étant convertie au corps animé de l'homme, ils pouvaient librement pénétrer dans l'animalité, c'est-à-dire dans la vie subjective de cet être, et ainsi disposer de lui selon leurs desseins.

34. Pour préserver la Bienheureuse Vierge Marie de la tache originelle, il suffisait *ut incorruptum maneret minimum semen in homine*, négligé peut-être par le démon lui-même ; *in quo in corrupto semine* transmis de génération en génération naquit, au temps venu, la Vierge Marie.

35. Plus on considère l'ordre de la justification dans l'homme, plus on trouve juste cette façon de parler de l'Écriture que Dieu couvre certains péchés ou ne les impute pas. — Selon le Psalmiste, il y a une différence entre les iniquités qui sont remises et les péchés qui sont couverts ; celles-là, semble-t-il, sont des fautes actuelles et libres ; ceux-ci sont des péchés non libres de ceux qui appartiennent au peuple de Dieu et à qui, pour cela, ils ne causent aucun dommage.

36. L'ordre surnaturel est constitué par la manifestation de l'être dans la plénitude de sa forme réelle ; l'effet de cette communication ou manifestation est le sentiment déiforme qui, ébauché en cette vie, constitue la lumière de foi et de grâce et, achevé dans l'autre vie, constitue la lumière de gloire.

37. La première lumière qui rend l'âme intelligente est l'être idéal ; l'autre première lumière est encore l'être, non plus purement idéal, mais subsistant et vivant. La première, cachant sa personnalité, mon-

tre seulement son objectivité ; mais qui voit la seconde (qui est le Verbe), même *per speculum et in enigmate*, voit Dieu.

38. Dieu est l'objet de la vision béatifique en tant qu'il est l'auteur des œuvres *ad extra*.

39. Les traces de sagesse et de bonté qui brillent dans les créatures sont nécessaires aux Bienheureux ; car ces traces rassemblées dans l'exemplaire éternel sont la partie de cet exemplaire qui leur est accessible, et elles sont le thème des louanges qu'ils adressent éternellement à Dieu.

40. Dieu ne pouvant, même par la lumière de gloire, se communiquer totalement aux êtres finis, n'a pu révéler et communiquer son essence aux Bienheureux que de la façon qui convient aux intelligences finies ; c'est-à-dire que Dieu se manifeste à eux conformément à la relation qu'il a avec eux, comme Créateur, comme Providence, comme Rédempteur, comme Sanctificateur.

JOSEPH MANCINI,

Notaire de la S. Inq. R. et Univ.

## Confédération

**La coalition fédéraliste.** — Le vote compact des députations de la Suisse romande contre la motion Forrer-Brunner paraît avoir singulièrement vexé la *Gazette de Lausanne*.

Ce n'est pas sans quelque surprise, dit-elle, qu'on a vu ainsi se reformer, à quinze ans de distance, deux camps politiques sur lesquels tant d'événements ont passé et que des intérêts divergents avaient si profondément disloqués. Quand, au 26 octobre 1883, les radicaux romands traitaient « d'hommes de recul » les catholiques qui défendaient leur jeunesse contre les programmes scolaires de l'école de Küssnacht, on pouvait douter que six ans après on verrait se reformer les étranges coalitions de 1872....

On a vu réapparaître dans cette discussion, non sans quelque étonnement, des « fédéralistes » là où depuis longtemps on s'était déshabitué d'en chercher. Parmi les députés qui, au nom du fédéralisme, ont repoussé la mise à l'étude de l'unification du droit pénal, il en est, par exemple, qui sont des partisans quand même du rachat, qui voudraient voir, aujourd'hui plutôt que demain, tous les chemins de fer possédés et exploités par la Confédération. Singuliers fédéralistes.

Le *Genevois* profite de l'occasion pour préciser le point de vue auquel s'est placée la députation genevoise :

Les députés genevois, pour parler de ce qui nous intéresse plus particulièrement, ne sont ni des unitaires systématiques, ni des fédéralistes bornés. Ils sont partisans de toutes les mesures propres à favoriser le progrès national, et c'est pourquoi ils appuient le rachat des chemins de fer ; mais ils estiment qu'il faut procéder avec méthode, ne devancer ni les temps, ni les mœurs, ni les intérêts, s'attacher aux reformes pratiques et se garder des grands spéculations qu'on accroche au mur pour effrayer les gens. En matière de droit, ils raisonnent ainsi : Commençons par terminer la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite ; nous chercherons ensuite le chapitre du code sur lequel il conviendra de faire porter la prochaine réforme. Faudra-t-il s'attaquer aux intellects, cette

## Dernières dépêches

Washington, 27 mars.

M. Kew, député de Yova, a déposé un projet tendant à créer un comité permanent d'arbitrage entre les Etats-Unis, l'Angleterre et la France.

Les lois réprimant la polygamie sont vigoureusement appliquées dans l'Utah.

Bucharest, 27 mars.

Des troubles ont éclaté hier à la suite d'une réunion publique de l'opposition ; quelques manifestants ont été blessés par les gendarmes.

Grande émotion.

Rome, 27 mars.

Les nouvelles d'Afrique donnent comme probable une prochaine attaque du Négus. Mais ici personne n'y croit.

Le roi a reçu hier l'ambassade extraordinaire d'Allemagne, venue pour lui annoncer officiellement l'avènement de Frédéric III.

Berlin, 27 mars.

Comme conséquence de l'amélioration des rapports russo-allemands le czar aurait accordé au prince Herbert de Bismark un ordre très élevé.

Paris, 27 mars.

Hier, à une heure, le président de la République a reçu le comte von Alten, ambassadeur extraordinaire de l'empereur d'Allemagne.

Suivant le cérémonial des réceptions officielles, l'introduit des ambassadeurs est allé chercher le comte von Alten à l'hôtel Westminster pour le conduire, avec les voitures de la Présidence, à l'Elysée.

Le cortège était précédé et suivi d'un escadron de cavalerie.

A son arrivée à l'Elysée et au départ, les troupes du palais ont rendu les honneurs au représentant de l'empereur Frédéric III.

Paris, 27 mars.

Commentant les élections de dimanche, l'*Observateur français* dit que la seule conclusion à tirer de ce double succès du césarisme et de la Commune, c'est que, pour éviter ce double péril, l'anarchie ou le despotisme, il reste une seule chance de salut, l'union ferme et courageuse de tous les hommes sages, qui ne se laissent pas impressionner par des mots.

Toute la vigilance du gouvernement et toute sa fermeté doivent donc être dirigées là où est le vrai péril, à l'extrême gauche, qui mène au césarisme tout droit, si elle ne mène pas d'abord à l'anarchisme.

Berne, 27 mars.

M. de Bulow a remis au Conseil fédéral une lettre autographe de Frédéric III remerciant cette autorité de sa lettre de condoléance et de la participation de notre ministre, D<sup>r</sup> Roth, aux funérailles de l'empereur en qualité d'envoyé extraordinaire.

Eglise de Notre-Dame

OFFICES DE LA SEMAINE-SAINTE

MERCREDI-SAINT. — Chant des Ténèbres à 4 heures.

JEUDI-SAINT. — Office à 6 1/2 h., communion, procession au reposoir, Vêpres, déposition des autels. — Chant des Ténèbres à 4 heures.

Le Saint-Sacrement restera à l'autel du Rosaire tout le jour et la nuit entière ; on engage spécialement les hommes à l'adoration nocturne ; on recommande le luminaria à la charité des fidèles.

VENDREDI-SAINT. — Office à 8 h. : chant solennel de la Passion avec chœurs, adoration de la Croix, Vêpres. — Chemin solennel de la Croix à 2 1/2 h. — Chant des Ténèbres à 4 h.

source perpétuelle d'abus et de conflits internationaux, ou sera-t-il préférable d'entamer la droit pénal, et par où faudra-t-il commencer ? Nous attendons avant de rien décider, le résultat des études que le Conseil fédéral nous annonce ; mais comme M. Richonnet déclare qu'il s'occupe de la question et que la motion Forrer ou Brunner ne changera rien à la marche des choses, nous votons contre la motion. Par contre quand le Conseil fédéral viendra nous demander un crédit pour faire les études annoncées, nous le voterons de grand cœur.

**Eventualités.** — Dans une intéressante revue des travaux de l'Assemblée fédérale, publiée dans le *Volksfreund* d'Obwald, M. Wirz, député aux Etats, insiste sur la nécessité de tenir notre poudre prête. L'alliance de l'Italie avec l'Autriche et l'Allemagne signifie qu'on rognera les extrémités italiennes de la Suisse (Tessin et Grisons italiens) pour les donner à cet allié exigeant, en échange des services qu'il pourrait rendre dans la prochaine guerre. On a parlé de cette éventualité dans les cercles importants de la ville fédérale, ajoute M. Wirz, et on la redoute réellement.

**NOUVELLES DES CANTONS**

**Banque cantonale vaudoise.** — Le conseil général de cet établissement s'est réuni samedi matin et a approuvé les comptes et la répartition des bénéfices de l'exercice 1887, dans la forme proposée par le conseil d'administration.

Ces bénéfices, qui s'élèvent à 853,801 fr. 53, sont répartis comme suit : Amortissement du compte d'immeubles, 20,000 fr. A la réserve spéciale pour pertes éventuelles, 50,000 fr. Dividende 6 % soit 30 fr. sur 24,000 actions, 720,000 fr. Au fonds de réserve stantinaire, 45,000 fr. Au personnel de l'établissement, 15,000 fr. Solde à porter à compte à nouveau, 3801 fr. 53. — Total, 853,801 fr. 53.

**Ecoles professionnelles.** — Le gouvernement de Schaffhouse se propose de créer à Hallau une école professionnelle pour la culture de la vigne et des arbres fruitiers. La commune d'Unter-Hallau a offert une subvention de 50,000 fr. Elle se charge en outre de fournir les locaux nécessaires, salles de cours, caves, champs d'essais, etc. L'Etat de son côté s'intéressera à l'entreprise par un subside de 50,000 fr. et des allocations annuelles.

**En Argovie.** — Le Grand Conseil d'Argovie a nommé landammann M. Koppell, et vice-landammann M. Conrad.

M. Stierli est élu président du Grand Conseil. MM. Suter et Geiser, vice-présidents.

On parle d'une concentration prochaine des radicaux et des libéraux argoviens pour faire face à « l'ultramontanisme ». Ce serait une singulière récompense de la concession faite par les conservateurs dans la récente élection au Conseil national.

Des délégués des deux partis démocratique et libéral ont eu en effet une réunion à Berne aux fins de traiter de cette fusion : « On a constaté des deux côtés que le besoin d'une action commune de tous les libéraux argoviens se faisait depuis longtemps sentir ». Les délégués n'avaient toutefois pas mandat de conclure immédiatement un traité d'alliance ; ils sont chargés seulement de faire des propositions aux deux partis sur la base des négociations de Berne. Ces propositions tendent à ce que désormais les libéraux et les démocrates n'aient plus d'assemblées politiques séparées, mais qu'avant chaque élection les « libéraux réunis » aient une consultation préparatoire.

Les nominations du bureau du Grand Conseil ont déjà eu lieu en vertu de cette entente.

**L'incident de Lugano.** — D'une correspondance très détaillée que publie le *Waterland*, il résulte que le cri de « Vive l'Italie » a été poussé à plusieurs reprises dans le sens politique de ce mot et non point, comme l'ont prétendu certains journaux radicaux, comme un vivat à une feuille de ce nom. La preuve, c'est que l'entourage du sous-officier radical lui répondit par les cris de « Vive la Suisse ! » Des civils de Lugano voulurent soutenir celui qui avait crié : « Vive l'Italie », mais ils furent remis à leur place par les autres voyageurs présents.

Les officiers ont envoyé un rapport détaillé sur cet incident au commandant de l'école militaire de Bellinzona, et l'on attend la suite que l'autorité militaire donnera à cette pénible affaire.

**Nécrologie.** — Dans la nuit de vendredi à samedi est mort à Zoug M. le Dr Auguste Keiser, médecin très estimé, qui fit autrefois partie de l'armée pontificale et prit part à la bataille de Castelfidardo. La Société historique des V cantons l'avait désigné comme président de l'assemblée générale qui doit avoir lieu à Zoug cette automne.

— On annonce encore la mort de M. Meylan, député au Grand Conseil de Vaud, décédé hier à Concise (Vaud). Il avait été longtemps président de tribunal.

**Chronique lausannoise.** (Lausanne, 26 mars.) — On a posé hier, au cimetière de Montole, sur la tombe du Dr Plocard, une plaque de marbre offerte comme témoignage de reconnaissance par les anciens internés de la Gironde et plus particulièrement de la ville de Bordeaux. Cette pierre tombale est très artistiquement sculptée. Le médecin défunt avait soigné avec beaucoup de dévouement les soldats français au printemps 1871.

De beaux discours ont été prononcés par M. Renard, professeur à l'Académie, et T. Garcin, chapelier. Foule considérable.

**Sel balois.** — Après un débat très vif, le Grand Conseil de Bâle a rejeté les offres des salines suisses de Rheinfelden et a ratifié, à une grosse majorité, le contrat intervenu avec les salines d'Heilbronn pour la fourniture du sel nécessaire au canton.

**Usage des églises.** — Mgr l'évêque de Coire a refusé de céder l'église paroissiale de Schwyz pour la réunion de la Société cantonale de chant.

**Impôt militaire.** — Un riche Suisse Français, naturalisé suisse depuis six ans, n'avait encore payé, jusqu'à ce jour, aucune taxe militaire. L'Etat de Berne lui ayant réclamé 17,000 francs, le Français s'y est refusé ; son avocat offrait 3,000 francs. Le Conseil fédéral, nanti de ce conflit, vient de décider que le recourant doit payer la somme réclamée par l'Etat de Berne.

**Mouvement anti-salutiste.** — Il circule, à Sainte-Croix et à Payerne, une pétition au conseil d'Etat de Vaud pour demander qu'il soit mis un terme aux menées salutistes dans ce canton.

**Mutation.** — M. le commissaire épiscopal Schlapfer a donné sa démission de curé d'Apperzell, pour motifs de santé. Il va occuper un poste de repos à Schwendi.

**Un syndicat horloger.** — Avant de songer à former un syndicat, la Société

des patrons monteurs de boîtes, constituée définitivement depuis le 20 mars 1887, avait déjà formulé comme suit son programme d'activité :

- a) Mettre les chefs d'atelier dans la possibilité de sauvegarder, par des mesures d'ensemble, les intérêts réciproques des patrons et ouvriers de la partie ;
- b) réaliser une forme de crédit dans le but urgent de diminuer, dans la plus grande mesure possible, les pertes qui nous frappent si souvent et si fort ;
- c) lutter contre l'avilissement constant des prix ;
- d) établir des tarifs uniformes pour la matière manufacturée, pour les façons payées aux ouvriers et pour les façons des boîtes ;
- e) décréter une journée normale de travail et interdire du travail du dimanche dans les ateliers ;
- f) organiser un bureau de renseignements commerciaux.

De ce programme est née l'idée de la fondation d'un syndicat, qui liera ses membres par une convention spéciale dans le but d'assurer et de contrôler tout particulièrement l'observation des tarifs pour la matière manufacturée, pour les prix minimum des façons des différents genres de boîtes, ainsi que du terme maximum de crédit accordé aux fabricants d'horlogerie.

La difficulté de grouper les 335 chefs d'atelier monteurs de boîtes est considérable ; aussi ne faut-il pas s'attendre à une prochaine réussite. La Fédération pense que si le nouveau syndicat est définitivement constitué et en plein fonctionnement dans 6 mois, il y aura lieu de se féliciter d'un résultat qui contribuera puissamment à la constitution de cet autre syndicat le plus considérable de tous : celui des fabricants d'horlogerie.

**Ecole de maréchaux-ferrants.** — Un cours d'instruction pour des ouvriers maréchaux est en pleine activité, au Champ-de-Air, à Lausanne, depuis le 15 mars.

Il compte vingt élèves, presque tous très jeunes, quelques-uns cependant d'un âge plus avancé. Le plus jeune des élèves a 18 ans, le plus vieux 36 ans.

Trente candidats s'étaient présentés, dix ont été éliminés par un examen : on a gardé les vingt meilleurs. Tous sont Vaudois. Ils reçoivent une solde journalière de 2 francs, mais se logent et se nourrissent à leurs frais.

Le cours est pratique et théorique. M. Rochat, maréchal à Gossongny, dirige les travaux de la forge. M. Charles Giroux, vétérinaire cantonal, donne l'enseignement théorique : des leçons sur la connaissance du cheval, sur l'âge, sur l'anatomie et la physiologie du pied, sur l'histoire de la ferrure, la ferrure pathologique, etc. On travaille de 7 heures à 11 1/2 heures du matin sans interruption, et de 2 heures à 6 heures du soir.

Quatre forges de campagne, empruntées au matériel de la cavalerie et de l'artillerie, ont été installées sous un auvent et forment l'atelier. On ferre gratuitement les chevaux que les particuliers y amènent.

Le cours se terminera le 15 avril par un examen à la suite duquel des diplômes seront délivrés aux élèves les plus méritants.

**Etranger**

**Courrier télégraphique**

**Londres, 26 mars.** — Le *Times* mentionne des troubles en Bosnie à l'occasion des impôts. Les avis de Constantinople parlent de rencontre entre les insurgés bosnia-

ques et les troupes autrichiennes, mais l'ambassadeur ottoman les dément.

Selon le correspondant du *Times*, à Vienne, le sultan serait disposé maintenant à suivre les conseils de l'Angleterre, de l'Autriche et de l'Italie, relativement à la Bulgarie, parce qu'il est convaincu que l'Allemagne cessera d'appuyer la Russie. Le *Standard* croit que la Russie abandonne provisoirement l'idée d'obliger la Turquie à expulser le prince Ferdinand. Elle se contenterait d'entretenir une agitation slavophile en Bulgarie.

M. de Neldoff partira la semaine prochaine pour Athènes, où il ira passer un temps assez long.

Selon le *Daily News*, la Porte aurait été informée que sept transports russes auraient reçu l'ordre de préparer l'embarquement immédiat de huit mille soldats.

De nouveaux avis reçus de Rhaderchen annoncent que, après la capture des fortifications du Thibet, le 20 courant, les forces anglaises se sont avancées jusqu'à Garnie, située à environ deux milles de Lingter. Le capitaine Lumsden a été légèrement blessé.

**La Haye, 26 mars.** — Le cabinet a donné sa démission.

**Elbing, 26 mars.** — Le Nogat, l'un des bras orientaux de la Vistule, a rompu ses digues, et ses flots se sont précipités dans la plaine située en contrebas, qu'ils recouvrent sur une étendue de deux lieues. Les habitants viennent en masse se réfugier à Elbing, dont les faubourgs sont également inondés.

Avant cette catastrophe, les glaçons du Nogat avaient formé un énorme barrage au-dessous de Marienburg ; une grande partie de cette ville a été inondée et beaucoup de personnes ont été en danger de mort, notamment les détenus de la prison, qui n'ont pu être sauvés par le corps des pompiers.

A l'embranchure du Nogat, huit villages sont sous l'eau ; beaucoup de maisons se sont écroulées, et beaucoup de bétail a péri.

**Paris, 26 mars.** — L'arrêt de la Cour d'appel condamne sévèrement les faits imputés à M. Wilson et aux autres personnes inculpées dans l'affaire des décorations, mais, considérant que ces faits ne tombent sous l'application d'aucune loi existante, la Cour acquitte M. Wilson et tous les autres prévenus.

Le conseil d'enquête a entendu le général Boulanger. L'audition a duré seulement dix minutes.

Après le départ de M. Boulanger, le conseil a rendu une décision qui sera connue seulement après que communication en aura été faite à M. Carnot.

M. Boulanger, en sortant du conseil, s'est rendu chez M. Laguerre.

Le bruit court dans les cercles parlementaires, bruit très accrédité, que le conseil d'enquête a émis à l'unanimité un avis défavorable au général Boulanger. Le conseil des ministres délibérerait demain à ce sujet.

La Chambre a pris en considération, par 230 voix contre 170, la proposition tendant à autoriser l'émission d'obligations à lots par la Compagnie du Panama.

M. Léon Say croit que la principale cause de la situation des finances est dans la déviation de la politique républicaine. Il faut en revenir à une politique modérée. Le Sénat doit repousser la politique de désordre et de gaspillage.

**Chronique générale**

**Les fils de dom Guéranger au Vatican.** — Le 22 mars, les RR<sup>mes</sup> Abbés de Solesmes, de Ligugé, de Marseille, qu'a présentés S. Em. le cardinal Pitra, ont été reçus par Sa Sainteté et lui ont offert leurs humbles congratulations pour ses Noces

**LE DRAME**

DES

**CHAMPS-ELYSEES**

par HIPPOLYTE AUDEVAL

— Mon honorable ami a perdu sa place ; je m'en doutais, pensa le misérable. Maintenant, il est tout à moi, et je ferai de lui ce que je voudrai. Etait-il fier, l'imbécile ! Parce qu'il était employé dans un bureau, il avait peine à se décider à trinquer avec moi ! Dorénavant, il n'en sera plus ainsi. D'ailleurs, ce pauvre Philibert m'ennuyait avec sa morale et son amour du travail. Voir quelqu'un, et surtout un ami redevenir honnête homme, c'est humiliant pour ceux qui n'ont pas la vocation.

Une chose étonna le gredin. Pourquoi Philibert ne sortait-il plus ? La porte de la place n'était que le prélude de combinaisons plus vastes, et Goffin avait

hâte de revoir son ancien ami pour s'entendre avec lui le verre en main et aviser au moyen d'exploiter les Lavernède, qui, avait dit Philibert, pendant son ivresse ne demanderait pas même un remerciement pour fournir à Julien Rambaud des sommes de cent ou deux cent mille francs.

Tout en attendant Philibert, Goffin aperçut plusieurs fois Julien, et, Payant suivi, il le vit se rendre à la compagnie d'assurances, où il n'allait du reste qu'à des heures irrégulières, car il avait à s'occuper, comme avocat, des procès et des affaires litigieuses de la compagnie.

— Malgré l'aventure de son père, il a encore son emploi, lui, pensa Goffin. Mais cela m'est égal. En effet, Julien avait encore son emploi, et peu s'en était fallu que, par égard pour lui, on n'eût conservé le sien à Philibert.

Le jour même du scandale le directeur avait fait appeler Julien et lui avait dit :

— J'ai une très affligeante nouvelle à vous annoncer. Votre père est arrivé ici ivre, ostensiblement ivre, et on a été obligé de le reconduire chez lui en voiture. Mon devoir absolu était de signer sa révocation et je l'ai signée.

Julien devint pâle, resta quelques secondes comme anéanti, puis, maîtrisant son émotion :

— C'est moi qui vous avais recommandé mon père, répliqua-t-il. Je suis donc le répondant de sa conduite, et je vous prie d'accepter ma démission.

— Je ne l'accepte pas, dit vivement le directeur en lui serrant les mains... Et vous ne la maintiendrez pas, mon jeune ami, car ce serait faire du tort à votre père en donnant à sa faute plus de retentissement qu'elle n'en comporte.

Jamais... écoutez bien ceci, cher monsieur Rambaud... Jamais vous n'entendez ici, dans la bouche d'aucun de nous qui vous aimons et vous estimons, un seul mot pouvant vous faire supposer que votre père a été autre chose que malade, indisposé. C'est la première fois que j'ai eu à me plaindre de lui. Je ne puis donc attribuer son indisposition qu'à un accident, une surprise qui ne se renouvellera plus. Vous me comprenez ? Votre père est... malade. Dans deux ou trois mois il sera guéri... et nous recauserons de lui.

Ce langage était trop sensé pour ne pas convaincre Julien, qui réfléchit bien vite que, donner sa démission, c'eût été en effet rendre plus éclatante et plus irréparable la faute de son père.

Quant à Philibert Rambaud, la honte et le chagrin s'emparèrent de lui, et il ne voulut plus remettre les pieds dans les rues, comme si les passants eussent pu lire sur son visage les stigmates de son intempérance et le funeste résultat qui en avait été la conséquence.

Julien, pourtant, dans l'explication qu'il eut avec lui, ne lui adressa aucun reproche, s'efforça au contraire de le consoler, d'atténuer sa faute en lui rappelant qu'elle avait été provoquée par un faux ami.

Il l'engagea à sortir, à se distraire, à ne pas se désespérer puisque son père était à même de pourvoir à tous leurs besoins.

Mais Philibert ne quitta plus son logis. Outre l'accablement et la douleur qui l'y retenaient, il ne voulait plus s'exposer à rencontrer Goffin, dont il appréciait sévèrement l'indigne conduite, et qu'il se promettait bien de ne plus fréquenter.

Goffin lui, attendit une quinzaine de jours et prit le parti de lui faire visite.

Il se demanda d'abord s'il devait profiter d'un moment où Julien serait absent.

Puis il réfléchit que, Philibert ne sortant plus et ne lui donnant pas signe de vie quoiqu'il eût son adresse, cela indiquait ou une maladie, ou une résolution bien arrêtée de le fuir, de ne plus lui laisser reprendre la toute puissance influence qu'il avait exercée si longtemps sur Philibert, et dont il avait tout récemment abusé d'une si abominable façon.

— Risquons le grand jeu, pensa le misérable. Philibert m'échappe. Je vois bien qu'il me sera impossible maintenant de le faire obéir docilement à mes volontés, car il est sous la domination de son fils. Il est temps de faire sentir à ce monsieur Julien que, s'il n'accepte pas les conditions imposées par moi, je puis d'un seul mot déshonorer son père et le faire passer en cour d'assises.

Dès que cette détermination lui parut la meilleure, Goffin la mit à exécution le jour même.

Il se rendit rue de Vernueil, demanda MM. Rambaud, apprit qu'ils étaient chez eux, monta et sonna à la porte.

Une servante vint lui ouvrir. Comme tous les avocats, Julien lorsqu'il était libre recevait chez lui tous ceux qui s'y présentaient, sans qu'il eussent à décliner leurs noms préalablement.

d'or sacerdotales. Deux diques, résumant les enseignements des Encycliques de Léon XIII, lui ont été présentés, et, par leur heureuse facture, ont mérité son auguste approbation.

Le Très Saint-Père a daigné ensuite témoigner aux représentants de la Congrégation bénédictine de France sa haute satisfaction de l'esprit qui l'anime. Il a manifesté son désir de lui donner des témoignages de sa particulière bienveillance. Enfin, il a ajouté : « Vous êtes les privilégiés de la persécution. Moi aussi je suis persécuté. Mais le triomphe de l'Eglise commence ; et vous en aurez votre part. »

**La santé de l'empereur et du prince impérial d'Allemagne.** — Le professeur Bergmann, prononçant un discours sur l'empereur Guillaume au sein de la société de médecine de Berlin, s'est exprimé ainsi qu'il suit sur la santé de l'empereur Frédéric :

Nous envisageons avec douleur et avec souci le mal dont souffre l'empereur Frédéric, qui, malgré sa grave maladie, imite le zèle avec lequel son père défunt remplissait son devoir. De même que l'empereur Guillaume n'avait pas le temps d'être fatigué, son digne successeur n'a pas le temps d'être malade. Il faut admirer la force de résistance avec laquelle l'auguste patient remplit les devoirs d'un souverain allemand. Souhaitons de tout cœur qu'il soit donné longtemps encore à l'empereur Frédéric de résister à la sournoise maladie.

**D'autre part on écrit au Journal des Débats :**

Le bruit court que les douleurs à l'oreille du prince impérial d'Allemagne commencent à inspirer de vives inquiétudes.

C'est le docteur Bergmann qui est chargé du traitement du prince.

**Mort d'un député de la Savoie.** — Samedi dernier est mort à Paris, M. Philippe, député de la Haute-Savoie.

Au 4 septembre, il fut improvisé préfet de la Haute-Savoie. Quelques mois après, les électeurs de ce département l'éurent député à l'Assemblée nationale ; mais il se démit de ce mandat avant qu'on discutât la validation de son élection et conserva son poste de préfet jusqu'en 1873, époque à laquelle il refusa la préfecture des Pyrénées-Orientales.

M. Philippe fut élu député de la Haute-Savoie en février 1876 et réélu successivement en octobre 1877 comme un des 363, en août 1881 et en octobre 1885.

Il s'est associé à toutes les mesures de persécution.

M. Philippe a fait paraître divers ouvrages relatifs à l'histoire de la Savoie et des travaux sur l'origine de l'imprimerie.

**Réformes militaires en Espagne.** — La Chambre espagnole a terminé la discussion générale du projet de loi militaire dont elle est saisie depuis plus d'une année. Les critiques n'ont pas été ménagées à un ministre de la guerre. Le plan d'organisation de l'armée dressé par le général Cassola à un caractère radical. Il comporte notamment l'introduction du service obligatoire et personnel, avec suppression des primes d'exemption, et l'institution du volontariat d'un an pour les recrues justifiant du degré voulu de capacité. Dans les évaluations du ministre, ce système mettrait, avec un effectif de 75,000 à 100,000 présents sous les armes en temps de paix, l'Espagne en état de mobiliser rapidement 350,000 soldats en cas de guerre, et de parer ainsi à toute éventualité.

Le sort de ce projet paraît chanceux, on doute qu'il résiste à la discussion des articles.

**La question scolaire en Autriche.** — D'après les renseignements les plus récents, on ne doute plus de l'adoption de la loi proposée par le prince de Lichtenstein pour rétablir le caractère religieux de l'école. 292 communes ont envoyé des pétitions en sa faveur.

Le club polonais est disposé à adopter une proposition du député Hausner tendant à voter le renvoi à la commission, tout en faisant des réserves sur le fond même de la motion. Seize membres du club s'abstiendront. On doit regretter cette attitude peu franche des Polonais à l'égard d'une loi en faveur des catholiques. Leur égoïsme et leur haine incompréhensible contre leurs frères tchèques les aveuglent.

Quant à l'attitude du parti libéral à l'égard de cette loi qui, après tout, est une loi de liberté bien comprise, elle est déplorable. Le député démocrate Kranowetter n'a pas craint de dire en plein Parlement que l'on doit avoir les mêmes droits de fonder un temple en l'honneur du diable que de bâtir une église, et toute la gauche libérale allemande d'applaudir. Avec de pareils sentiments, on comprend à quel point leur œuvre a dû être néfaste et combien il est urgent de la détruire.

**Une république de moins.** — La Germania prétend que la république de Moresnet n'existera bientôt plus qu'à l'état de souvenir. Cette république minuscule est, comme on sait, une petite commune située sur les frontières de la Belgique et de la Prusse. Elle a une population de 800 habitants payant l'impôt et une population flottante d'ouvriers étrangers.

Comme les impôts ne suffisent pas pour payer les dépenses, la société de la Vieille Montagne couvrirait le déficit.

Maintenant que les mines de zinc sont épuisées, la société a fait savoir qu'elle ne pouvait plus longtemps accorder de subsides à la république.

Les commissaires délégués de la Belgique et de la Prusse qui surveillaient l'administration du petit Etat ont proposé à leurs gouvernements respectifs de reprendre les charges de celui-ci à leur compte.

S'il faut en croire la Germania, ces gouvernements auraient décliné cette offre, et l'on s'attendrait à voir bientôt les deux pays se partager le territoire de Moresnet. Bien entendu, nous ne reproduisons les informations de la feuille allemande que sous toutes réserves.

## Revue des journaux

**France et Italie.** — A propos de l'intention que la presse italienne a prêtée à la flotte française d'attaquer le port de la Spezia, M. de Blowitz, le correspondant parisien du Times, a rapporté cette conversation qu'il assure avoir eu lieu entre le ministre de la marine française et l'attaché naval d'Italie à l'ambassade d'Humbert à Paris :

— Je viens à vous, dit l'officier italien, sans mission officielle, mais simplement pour vous demander des renseignements sur l'activité insusitée qui règne dans votre arsenal de Toulon et dont nous sommes obligés de nous préoccuper.

L'amiral Krantz répondit : « Oui, je me suis mis à refaire la flotte revenue du Tonkin et j'ai voulu que la chose marchât avec la plus grande rapidité. C'est ainsi que doit agir un ministre qui n'est pas pour longtemps à son poste et qui désire cependant achever un projet quel qu'il juge nécessaire. »

— Est-il indiscret de vous demander combien de vaisseaux vous aurez quand votre projet sera achevé.

— Pas le moins du monde. Nous aurons quatorze cuirassés.

Puis-je vous demander si vous êtes partisan de la théorie qu'aussitôt la guerre déclarée les ports non défendus peuvent être détruits et les villes ouvertes bombardées.

C'était, dit M. Blowitz, une allusion aux théories qu'a jadis publiées l'amiral Aube. L'amiral ne saisissant pas l'allusion crut que l'attaché italien devenait insolent et lui répondit avec la rudesse d'un marin :

Je pense que vous dépassez maintenant votre droit de question ; la seule réponse que j'ai à vous faire, c'est que s'il vous arrivait de bombarder Trieste (?), nous aurions vite fait de réduire la Spezia en cendres.

Sur cette réponse, ajoute l'Univers, l'attaché italien se retira sans discours et, d'après M. de Blowitz, ce fut l'histoire de son entretien avec l'amiral Krantz, qui, transmise par voie officielle et défigurée par des récits officieux, a engendré l'article de l'Espresso.

Il va sans dire que nous ne garantissons pas le récit de M. de Blowitz. Nous nous bornerons à faire remarquer que, s'il est exact, l'amiral Krantz n'avait nullement besoin de saisir l'allusion à l'amiral Aube pour être... vexé des questions de l'attaché italien et avoir besoin de lui donner une leçon.

**Bulgarie.** — Nous lisons dans l'Univers :

En ce moment, ce qui inquiète le prince Ferdinand et ses ministres, c'est la campagne que l'Angleterre mène de plus en plus en faveur du prince Alexandre de Battenberg. Ils craignent que la Russie, pour répondre en quelque sorte aux avances faites par l'Allemagne en faveur de la paix, ne finisse par faire cette concession qui, étant patronnée par l'Angleterre et bien vue par l'Allemagne, serait à la longue agréée même par l'Autriche, et que les Bulgares, surtout l'armée, accepteraient avec frénésie. Quant au consentement de la Porte, c'est là une question tout à fait secondaire, et on peut le considérer comme acquis d'avance à toute proposition pouvant amener un accord entre les puissances européennes. Ce serait en réalité bien drôle que le prince Alexandre de Battenberg, qui a été la pomme de la discorde dans cette grosse question bulgare, finisse par devenir le point de ralliement et peut-être la seule solution possible, sinon déjà probable...

## Lettre d'Allemagne

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Munich, 24 mars 1888.

Sans vous en bien rendre compte, vous avez mis votre correspondant d'Allemagne dans la situation d'un homme qui doit vous adresser une verte remontrance. C'est sans fanfaronnade, mais aussi sans faiblesse — style de programme gouvernemental — que je m'en vas procéder à cette opération. Qui bene amat, bene castigat.

Dernièrement, donc, certaine feuille gauiloise a fait gober au « peuple le plus spirituel de la terre » tout un entrefilet relatif à une inhumaine et barbare proscription déchaînée en Allemagne contre la langue française. Cet entrefilet vous l'avez reproduit sans désaveu, par conséquent, en ayant, au moins, l'air de vous y associer. Tel est le corpus delicti.

N'est-ce pas, au préalable, perdre notre précieux temps que de le noter ? Une fois de plus, un Gaulois a parlé des affaires allemandes

avec toute la compétence que j'ai — moi, monsieur Caskey, soussigné — le jour où je m'aviserai de vous renseigner au sujet des derniers discours prononcés au Sénat du Capricorne, ou de vous relater les dernières résolutions votées par le Conseil communal de la Grande-Ourse.

Et qu'on doct perpétré ces grands scélérats contre lesquels on excite les Gaulois et qui sont — pour ne citer que les principaux — l'Association des instituteurs allemands, la Société philologique allemande et le gouvernement du royaume de Saxe ? Vous ont-ils défendu de parler français ? Ont-ils proposé de diminuer, dans les écoles, le nombre d'heures consacrées à l'enseignement du français ? Nous ont-ils engagés à planter là l'étude du français, pour nous plonger et abîmer dans celle du volapuk ? Autant de sottises auxquelles nulle tête carrée n'a jamais songé.

Voici donc tout le dossier. Les criminels ci-dessus ont demandé aux Allemands de bien vouloir, quand ils parlent allemand, ne se servir que d'expressions allemandes à l'exception des cas où le mot voulu n'existerait pas dans la langue de l'Allemagne. Eh bien ! Franchement et la main sur la conscience, y a-t-il là de quoi fouetter son chat, noyer son chien ou empaler son Chinois ? Mon nègre lui-même — car M. Caskey est servi par un nègre et, s'il vous plaît, par un nègre noir — mon nègre lui-même, dis-je, opine négativement.

Telle que nous l'ont lue nos preux et germaniques ancêtres et telle que l'ont pratiquée nos grands écrivains, de savants et poétique mémoire, la langue allemande est loin d'être une langue pauvre. Quelle abondance de préfixes ! Quelle richesse de suffixes ! Quelle vaste latitude pour la formation de mots composés !

Rafraîchissez donc, classiques lecteurs, rafraîchissez vos souvenirs de rhétorique. Rappelez à votre mémoire ces succulents morceaux qui ont valu à vos jeunes années tant de joies olympiennes, sans compter plus d'un pensum : *Droben steht die Kapelle; — Es lachelt der See, er ladet zum Bade; — Durch diese hohe Gasse muss er kommen; — Lebt wohl, ihr Berge, ihr geliebten Triften, Und traulich steilen Thaler, lebet wohl ! — Wer reitet so spät durch Nacht und Wind ?* Remémorez-vous cette gracieuse idylle intitulée : *Hermann und Dorothea*, comme aussi cet inimitable chant qui a pour titre : *Das Lied von der Glocke*. Qu'il s'agisse d'exprimer un sentiment aimable, ou de traduire une passion violente, de peindre un spectacle grandiose ou de décrire une scène effroyable, qu'il s'agisse de chanter ou de pleurer, qu'il s'agisse de la souffrance, de la liberté ou de l'amitié, quelle finesse, quelle grâce, quelle élégance et quelle force dans le langage ! Et pourtant, jamais, jamais, ni Goethe ni Schiller, ni Körner ni Uhland ne se permettaient l'emploi d'un seul mot d'importation étrangère.

Que les temps ont changé ! Aujourd'hui, sur dix Allemands, neuf ne savent plus proférer une phrase sans y fourrer quelques mots étrangers. Les marguilliers et les régents sont pour le latin. Aux apollinaires et aux docteurs — que leur clientèle soit bipède ou quadrupède — il faut du grec. Les voyageurs de commerce, les domestiques de bonnes maisons et les petits rentiers préfèrent le français. Cette dernière classe est la plus nombreuse, la parlure française étant — au dire d'un Chinois — la plus commune à toute sorte de gens.

En d'autres termes, si le Parisien pose pour la manchette et le Napolitain pour la cravate, l'Allemand pose, lui, pour les mots étrangers. De même que rien ne ressemble autant à un homme qu'un Auvergnat, de même rien ne ressemble autant à un pédant qu'un demi-lettre d'Allemagne.

Pourquoi dire demi-lettre ? Le Chancelier lui-même s'en mêle parfois et la prétentieuse *Allgemeine* de Munich s'en mêle tous les jours. Savez-vous, par exemple, ce que le pauvre Fritz, au dire de l'*Allgemeine*, faisait à San Remo, quand lui est arrivée la nouvelle que son vieux père était mort ? *Er promemle im Garten*. Et cet infâme *promemle* a fait le tour de tous les journaux de Prusse et d'Allemagne. Canailles ! pourquoi donc ne pas dire : *spazier* ? — Autre exemple. La semaine dernière, votre correspondant passait une heure en société avec quelques respectables bourgeois. La conversation étant tombée sur un absent, il me fallut m'entendre dire, « à ma personne parlant » : *Dem ist ein grosses malheur passiert*. N'est-ce pas à giffer ? Et cet impudent aurait-il bien eu le droit de se plaindre, si mon respectable *Maasskrift* était allé par la plus courte ligne lui applatir son extrémité nasale ? Non pas que je veuille connaître de la chose au fond ; mon état civil ne le permet pas. Mais, si, vraiment, c'est pour un homme un grand malheur que de perdre sa femme, pourquoi ne pas exprimer cela avec des mots allemand, alors qu'il s'en présente treize à la douzaine ?

Voilà la manie contre laquelle on cherche à réagir. Où est l'injustice ? Où est la tyrannie ? Où est la gallophobie ? Que diraient les Quarante perriquettes blanches du palais Mazarin si on maltraitait la parlure française comme on maltraitait la langue allemande ? Et vos honorables professeurs de rhétorique n'enverraient-ils pas irrévocablement se promener tout élevé qui se servirait dans une composition du verbe *spazieren* ?

D'autre part, si nous travaillons à restituer à la langue allemande sa pureté native et germanique, tant s'en faut que nous négligions ou méprisions la belle langue du beau pays de France. Cette langue, nous l'enseignons dans les écoles et nous la cultivons dans les familles. Nous envoyons même nos fils et nos filles l'apprendre en France, à Genève ou en Suisse. Tous nos grands commerçants, tous nos évêques, tous nos hommes d'Etat, tous nos officiers comprennent le français ; beaucoup même l'écrivent et le parlent avec élégance et facilité. La France nous paie-t-elle de réciprocité ?

Quant aux familles nobles de l'Allemagne, sur cent vous en trouverez à peine une dans laquelle tout le monde ne parle pas couramment la langue française. Ne serait-ce pas être trop indiscret que de demander si sur cent familles de l'aristocratie française il s'en trouve peut-être une dans laquelle tout le monde parle honnêtement la langue de l'Allemagne ?

Autre grief. Le *Temps* a publié cette semaine — et vous avez commis la maladresse de reproduire — une dépêche qu'il dit avoir reçue de Munich et qui parle d'une prétendue mésintelligence survenue entre notre prince-régent et Mgr de Steichele, archevêque de Munich et Freising. Le prince-régent aurait demandé qu'un service religieux fut célébré pour feu le roi de Prusse et empereur d'Allemagne ; l'archevêque aurait répondu par un refus formel ; sur ce, le prince aurait décidé d'assister avec toute sa cour au service célébré à l'église protestante. Quelle joie pour la feuille calviniste !

Or, qu'y a-t-il de vrai dans tout ce bavardage ? *Pas... un... seul... mot !* C'est, veuillez m'en croire, à bon escient que je vous en donne l'assurance.

Item, pas une plume authentique dans ce canard — pondu par une feuille prussienne — d'après lequel la sonnerie des cloches aurait été prohibée par l'autorité ecclésiastique à Munster et à Munich.

A Munster, la sonnerie ne pouvait pas être prohibée, puisque Munster est en Westphalie, que la Westphalie fait partie de la Prusse, que le défunt était le roi de Prusse et que la sonnerie est légalement obligatoire pour le souverain du pays. Quant à Munich, la sonnerie y a été tellement peu prohibée qu'on y a sonné, sonné, sonné au point qu'aujourd'hui encore nous en avons le tympan fracassé.

Et voilà comment on écrit l'histoire en l'année où Boulanger se pare de lunettes bleues ! Mais, revenons à notre prince-régent et à Mgr de Steichele.

Sitôt la mort de l'empereur et les désirs du prince Luitpold connus, tous nos évêques bavarois se sont empressés de prescrire qu'un hommage religieux fut rendu dans toutes les églises à la mémoire du souverain décédé. Cet hommage devait se composer : 1° d'un chant patriotico-religieux ; 2° d'un éloge funèbre à prononcer sans étole ; 3° d'une prière pour l'empereur défunt, pour le nouvel empereur, pour la maison régnante de Bavière et, généralement, pour les besoins de l'Eglise catholique en Allemagne.

A mon humble avis, on ne pouvait guère faire moins et, surtout, on ne devait pas faire plus.

Grandes, je le sais, ont été les ires des journaliers protestants, en apprenant qu'aucune messe ne serait célébrée dans les églises catholiques pour le souverain décédé. Mais, de grâce, pourquoi une messe ou des messes ? Si le vieux Guillaume a été un bon roi de Prusse et un glorieux empereur d'Allemagne, n'a-t-il pas été aussi, toute sa vie durant, un grand luthérien devant l'Eternel ? Or, n'est-ce pas Luther en personne qui a aboli la messe, œuvre du démon et invention de l'Antéchrist ! Pourquoi donc infliger à un mort, qui ne peut plus se défendre, des grimaces auxquelles sa religion lui défendait d'ajouter foi ?

Justime même que ceux d'entre nous qui ont véritablement prié pour le repos de cette âme impériale avaient de la bonté de reste. Est-ce que Luther n'a pas supprimé le purgatoire ? Est-ce qu'il n'a pas déclaré nulle, inutile, superstitieuse et sans effet la prière pour les morts ? Oh ! vive la logique des théologiens protestants !

Assez ! si nous avons péché en quelque point, nous, vieux fils de la Bavière, c'est par excès de zèle. A Berlin, le jour des obsèques de l'empereur, les magasins n'ont été fermés que pendant la durée de la cérémonie. A Munich, ils ont dû l'être durant toute la journée. *Basta così !*

S'il est bigot de vouloir être plus catholique que le Pape, il pourrait être dangereux de vouloir être plus prussien que Bismark. Ce n'est qu'aux fanatiques et aux violents enfin parvenus que s'applique le sentiment d'Horace : *Quidlibet audendi semper fuit aqua potestas*.

CASKY.

## Fribourg

**LA LIGUE DE LA CROIX.** — Une croisade vient de s'ouvrir contre l'abus des boissons dans le canton de Fribourg. Elle part en guerre sous l'étendard vainqueur qui fit triompher Constantin-le-Grand. La Ligue de la Croix est une confrérie catholique qui a dans son programme l'abstinence absolue de toute boisson enivrante. Elle est placée sous le patronage du bienheureux Nicolas de Flûe.

Les membres de la Ligue s'engagent à s'abstenir d'une manière absolue de toutes liqueurs et boissons enivrantes ; sont exceptés les usages religieux et les prescriptions des médecins. L'engagement est : ou une simple promesse, ou un vœu, selon l'avis du directeur, qui n'accordera le vœu qu'à des personnes éprouvées. Le vœu obligera sous peine de péché véniel. Toute violation de l'engagement entraîne l'exclusion de la Ligue. L'engagement est d'un an.

Pourront en outre être admis dans la Ligue de la Croix, comme auxiliaires, avec voix consultative seulement, ceux qui prendront l'engagement de s'abstenir : 1° De toutes boissons enivrantes ; 2° de toutes boissons enivrantes, telles que vin, bière, cidres, etc., en dehors des repas, sauf le cas de nécessité ; 3° dans le cas de nécessité et aux repas, de se contenter de la quantité

de boisson, vin, bière, cidre, etc., nécessaire à la santé, selon l'usage des personnes bien réglées.

On établira des cafés de tempérance où l'on vendra au public des liqueurs et boissons non enivrantes, telles que sirop, limonade, thé, lait, café, chocolat, etc.

L'appel adressé au canton porte les signatures de Mgr Fr.-Xav. Piller, Camérier de S. S. Léon XIII; Jos.-Alex. Savoy, Prof. Apost.; P. Hubert, Capucin; Alphonse Kolly, domestique; Julien Esseiva, docteur; Léo Jos. Roy, coadjuteur; Th. Bovet, Chancelier de l'évêché; Joseph Savoy, agriculteur.

**Agression.** — Samedi soir, 24 courant, d'honnêtes citoyens ont été assaillis dans la piste Rohrer, à Ormev, par deux repris de justice, qui étaient ivres d'eau-de-vie. Un des agresseurs a été mortellement atteint dans la lutte. Une des victimes de cette agression, le garde-forestier K., est dangereusement blessé.

**Maladies du bétail.** — D'après le

bulletin des maladies contagieuses des animaux domestiques, les cas suivants ont été constatés dans le canton de Fribourg, dans la période du 1<sup>er</sup> au 15 mars.

A Morat, une bête a péri du charbon; 20 têtes de bétail sont sous séquestre.

La fièvre aphteuse a été constatée à Avry-devant-Pont, dans une étable peuplée de 6 pièces de bétail. L'étable est sous séquestre.

A Prez (Sarine), un cheval suspect de morve a fait mettre sous séquestre l'écurie de son propriétaire.

## Petite Gazette

**CORPS RETROUVÉ.** — On annonce de la Chaux-de-Fonds que l'on a retrouvé, aux Pradières, le corps du taupier Mayer, qui avait disparu vers le 15 novembre et qu'on supposait avoir péri dans une tempête de neige aux environs de la Tête-de-Ran.

Le cadavre, entièrement décomposé, gisait sous un mètre de neige; la tête, enlevée par

les bêtes, se trouvait à quelque distance à l'état de crâne entièrement décharné. La mâchoire inférieure était détachée. Un des bras n'a pu être retrouvé; il a sans doute été traîné au loin et dévoré par quelque renard.

La position du corps, sous la neige, semble indiquer que le malheureux Mayer, qui était âgé de 86 ans, surpris par la nuit ou par la fatigue, se serait couché aurait gelé. On a trouvé dans son sac quelques victuailles.

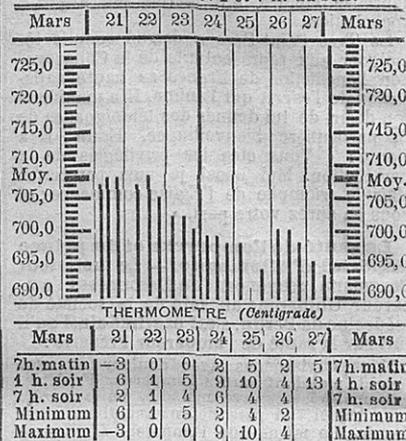
**CHEVREUILS EN VACANCES.** — On mande de Lignières que, grâce à la protection accordée aux chevreuils par le gouvernement, ces jolis animaux deviennent de jour en jour plus nombreux. Il n'est pas rare de les voir par bandes de trois ou quatre, arriver jusqu'aux abords du village, et il y a peu de jours encore, des personnes qui se trouvaient dans la poste en ont aperçu cinq dans un champ, à une distance d'une cinquantaine de mètres. Nullement effrayés par le passage de la voiture, ils ont continué à folâtrer au grand plaisir des spectateurs.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

SOCIÉTÉ DE L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE SUISSE  
LA Liberté IMPRIMÉE SUR LA MACHINE  
MARINONI

## Observatoire météorologique de Fribourg

BAROMÈTRE  
Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 et 7 h. du soir.



Pour tout ce qui concerne les annonces, s'adresser exclusivement à l'Agence de Publicité suisse Orell-Fussli & Co Fribourg, 69, rue des Epouses, 69.

## UNE BONNE FAMILLE

d'une petite ville près du lac Majeur (Piémont), cherche à placer une jeune fille catholique dans une bonne famille de la Suisse française où elle puisse bien apprendre le français, recevant en échange une jeune demoiselle catholique qui voudrait apprendre l'italien. Pour conditions et informations s'adresser à **B. Motta, hôtel Bellinzona, à Bellinzona (Tessin).** (213)

## Demande de place

Une bonne cuisinière, ayant de bons certificats, désire se placer dans une bonne maison. S'adresser à la **ruelle du Séminaire, N° 177, Fribourg.** (215)

## BON VIN D'ASTI

MOUSSEUX garanti naturel

Vente au détail à 4 fr. 20 le litre. — Vente en gros, par fûts de 100 à 200 litres, à 90 centimes le litre, au (214)

## MAGASIN DE COMESTIBLES

rue J.-J. Lallemand, à Neuchâtel

## Buffet de gare à vendre

A vendre à de favorables conditions, le buffet-restaurant de la gare de **Granges-Marnand**. Ce buffet bien achalandé, situé au centre d'une contrée populeuse, à proximité des bains de Henniez, se compose d'un corps de bâtiment principal avec cave meublée, salle à boire et à manger, chambres pour loger, puis poids public de solide construction, hangar indépendant avec écurie, fenil et 53 ares en prés, champs et jardin fermé. Entrée en jouissance: **1<sup>er</sup> septembre 1888.** (212)

S'adresser pour conditions à **M. Muller-Boch, à Payerne.**

## AVIS

Je soussigné ai l'avantage d'annoncer à mon honorable clientèle que j'ai quitté la ville de Fribourg pour continuer à Bulle, à l'Hôtel du **Cheval-Blanc**, la débridée et pension de chevaux, le louage de voitures et le transport de MM. les voyageurs qui voudront bien m'honorer de leur confiance.

Tout en remerciant ma clientèle et en me recommandant au public de Bulle, aux habitants de la campagne et à MM. les voyageurs, je les prie de reporter sur mon successeur, **M. JACOB TSCHABOLD**, à Fribourg, la confiance qu'elle m'a accordée pendant mon séjour dans cette dernière ville. (200)

**Gottlieb Muller, voiturier,**  
HOTEL DU CHEVAL-BLANC,  
BULLE.

## ASTI MOUSSEUX TRÈS FIN

livré en caisses de 12 bouteilles contre remboursement à 15 fr. ou de 24 bouteilles à 29 fr. (206)  
**Galli Crescionini et Cie, Lugano.**

## VERMOUTH DE TURIN TRÈS FIN

livré en caisses de 12 bouteilles contre remboursement à 15 fr. ou de 24 bouteilles à 29 fr. (207)  
**Galli Crescionini et Cie, Lugano.**

## BON VIN ROUGE DU TESSIN (garanti réel)

à 25 centimes par litre. (208)  
**Galli Crescionini et Cie, Lugano.**

## Le CACAO VAN HOUTEN

le meilleur et le plus avantageux

**1/2 Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.**

Se vend à Fribourg: chez M<sup>o</sup> V<sup>o</sup> A. Bettin-Peillex, négociante; M. Jos. Egger comestibles. (0 774)

## Un jeune homme de 15 à 16 ans, intelligent et fort, trouverait de l'occupation les samedis et les jours de foire chez

**Jos. Mayer, rue du Tillent.** (193)  
Se présenter avec de bons certificats.

## A louer à 25 minutes de Fribourg, un appartement (meublé en partie), avec appareil à douche, jardin, ombrages, vue magnifique, à côté d'une chapelle desservie tous les jours. S'adresser à

**ORELL, FUSSELLI et Cie, à Fribourg.** (182/140)

## EXPLICATION GENERALE

## DU CATÉCHISME

DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

Par D. GARCIA-MAZO

PRÉDICATEUR DE LA COUR D'ESPAGNE

M. B.-F. GALTIER

SON BIOGRAPHE ET TRADUCTEUR PRIVILÉGIÉ DE SES ŒUVRES

1 volume in-12 très compacte, contenant la matière d'un fort volume in-8

Prix: franco-poste: 2 fr. 50.

L'ouvrage que nous annonçons a été accueilli en Espagne avec une sorte d'enthousiasme. Or, quand il s'agit de juger une œuvre théologique, on peut s'en rapporter avec une entière confiance aux appréciations de l'évêque d'Espagne, dont la science théologique est depuis longtemps devenue proverbiale. Quant à la traduction que nous offrons au public, nous croyons pouvoir assurer qu'elle est à la hauteur de l'original. Elle a reçu de Mgr l'évêque de Rodez une approbation des plus flatteuses.

En vente à l'Imprimerie catholique à Fribourg

VIENT DE PARAÎTRE:

## ELEMENTA PHILOSOPHIÆ

theoreticæ et practicæ

auctore J.-B. JACCOUD, S. Theol.

Magistro necnon et Philosophiæ Professore.

Un fort volume in-8°, PRIX: 5 francs.

## DENTISTE

V. NOUVEAU 48/49

MÉDECIN-CHIRURGIEN-DENTISTE

Maison CUONY, pharmacien

en face de la Collégiale de St-Nicolas, FRIBOURG  
Consultations de 8 h. à midi et de 2 h. à 5 h.

A vendre la maison N° 244 rue de Romont. Rapport assuré 2200 fr. — S'adresser à **Léon Girod, à Fribourg.** (205/158)

## ON DEMANDE

pour tout de suite un ouvrier forgeron. S'adresser à **Léon Rosset, à Montagny-la-Ville.** (204)

## Un jeune homme de la Suisse orientale,

âgé de 19 ans, robuste, cherche du travail dans un magasin ou une maison particulière pour se perfectionner dans la langue française. (210)

Adresser les offres aux initiales **R. B. N° 5, poste restante, à Fribourg.**

## On demande pour de suite, un

jeune homme sérieux de 25 à 30 ans, pour conduire le lait en ville.

S'adresser à **M. Th. Tinguely, laitier, à la Planche, à Fribourg.** (203)

## ELIXIR STOMACHIQUE DE MARIAZELL

Excellent remède contre toutes les maladies de l'estomac

et sans égal contre le manque d'appétit, faiblesse d'estomac, maux de tête, flatulences, renvois vides, coliques, catarrhe stomacal, pituite, formation de la pierre et de la gravelle, abondance de glaires, jaunisse, dépôt et vomissement, mal de tête (et l'origine de l'estomac), crampes d'estomac, constipation, indigestion et excès de boissons, vers, affections de la rate et du foie, vomissements (très hémorrhagiques).

Prix du flacon avec mode d'emploi: Fr. 1, flacon double Fr. 1.50. Dépôt central: pharmac. **Sam. Schützengraben C. Brady & Krenster (Moravie), Autriche.**

Dépôt à Fribourg: **Drog. Charles Lapp. — Avenches: Pharm. Caspari. — Bulle: Pharm. Magnenat. — Châtel-Saint-Denis: Pharm. Wetzstein. — Estivayer: Pharm. Porcelot. — Cornmondens: Pharm. Wirsching, négo. — Morat: Pharm. Golliez et dans la plupart des pharmacies de la Suisse.** (0.942-739)

## IVROGNERIE

Les suivants certifient la guérison des malades obtenue par le traitement par correspondance et les remèdes inoffensifs de l'établissement pour la guérison de l'ivrognerie de Glaris (Suisse). (O. 315/85/399)

N. de Moos, Hirtel.  
A. Volkart, Bulach.  
F. Domini Walther, Courchapois.  
G. Krähenbühl, Weid p. Schönenwerd.  
Frd. Tschanz, Rothenbach (Berne).  
M<sup>rs</sup> Simmendingen inst. Ringingen.  
Garantie! Traitement soit avec consentement, soit à l'insu du malade. Moitié des frais payable après guérison. Attestations, prospectus, questionnaire gratis.  
Adresser: A l'Établissement pour la guérison de l'ivrognerie à Glaris.